

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 22 FÉVRIER 2019**

*L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

<b>Présents :</b>	– AUBERTIN Marc – BENA Olivier – CULMET Thierry – DUQUENET Colette – EHRLE Josiane	– FRAPPART Lionel – GERARD Marie-Thérèse – HALBEHER Martine – RIEHL Laurence – TALLOTTE Josiane
<b>Absents :</b>	– DUPRE Steven – DUPRE Jean-Pierre	
<b>Pouvoir :</b>	– CHAPUIS Romain à BENA Olivier	
<b>Secrétaire :</b>	– BENA Olivier	

<b>Conseillers en exercice :</b>	13
<b>Présents :</b>	10
<b>Pouvoir :</b>	1
<b>Ouverture :</b>	18h30
<b>Clôture :</b>	19h
<b>Convocation :</b>	15/02/19

### **1) AIDE AUX OPÉRATIONS DE DÉCONNEXION DES FOSSES SEPTIQUES**

*A compter de la mise en service de la station d'épuration de Cirey/Val prévue en avril 2019, les propriétaires des habitations en zone d'assainissement collectif bénéficient d'un délai de deux ans pour déconnecter les fosses septiques et se raccorder au réseau une fois que les travaux publics dans le secteur de l'habitation sont terminés.*

*Afin d'aider les usagers, il est proposé que la municipalité prenne en charge l'achat de la tuyauterie nécessaire. Par ailleurs des tarifs préférentiels ont été obtenus pour les vidanges de fosses septiques et la location de mini-pelles.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération :

- **DECIDE** d'acheter aux usagers la tuyauterie nécessaire pour le raccordement à l'assainissement collectif par eux-mêmes :
  - à la demande des propriétaires, un bon de récupération des tuyaux et raccords sera établi après vérification du matériel nécessaire. Le matériel pourra alors être retiré gratuitement au magasin FRANS BONHOMME de Moncel-lès-Lunéville.
  - APPROUVE l'offre de prix n°5206279 de l'entreprise FRANS BONHOMME.
- **INFORME** les usagers que la municipalité a obtenu des tarifs avantageux (« prix entreprise ») pour la location de pelles mécaniques auprès de l'entreprise LORRAMAT. Afin de pouvoir bénéficier de ces tarifs, la commande passera par la mairie mais l'utilisateur paiera directement la location du matériel à l'entreprise ;
- **INFORME** les usagers que des tarifs avantageux pour la vidange de fosses septiques. Le prix le plus intéressant est proposé par l'entreprise MALEZIEUX pour la vidange des fosses toutes eaux et bacs par campagne de 2 à 3 fosses et pour 8m<sup>3</sup> maximum par campagne : la 1ère fosse 415 € HT, la et les fosses suivantes le même jour à 110 € HT le bac de décantation à 85 € HT. Pour bénéficier de ces tarifs, les usagers devront s'organiser pour grouper les commandes et paieront directement l'entreprise MALEZIEUX
- **DECIDE** qu'une aide sera étudiée au cas par cas si l'installation d'une pompe est nécessaire.

**Une feuille d'informations** sera distribuée.

**Concernant les habitations en zone non collective :**

- une enquête a été réalisée pour constater les installations actuelles.
- Une consultation est en cours pour une mission de maîtrise d'oeuvre de réhabilitation des dispositifs répartis sur les commune de Val-et-Châtillon, Cirey-sur-Vezouze et Petitmont.

**L'objectif est de permettre aux propriétaires de pouvoir se faire rembourser une part importante des travaux de mise en conformité.**

**2) BOIS D'ÉLAGAGE ET D'ÉTÊTAGE DU TERRAIN LA BOUHAIE**

*Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord unanime des conseillers.*

*Suite aux travaux d'élagage et d'étêtage d'arbres sous la ligne électrique de l'antenne de la Bouhaie, le bois coupé est resté sur place. Madame le maire propose de laisser les employés municipaux, intéressés, en faire du bois de chauffage pour leur compte, ce qui permettrait également de nettoyer le terrain en ne laissant que les menues branches pour nourrir la parcelle.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide que Rémi Gérard et Landry Poitier peuvent faire gratuitement du bois de chauffage avec le bois coupé pour dégager la ligne électrique de la Bouhaie.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,



*Jallotte*  
Josiane TALLOTTE